

**Président** Pierre-Jean CRASTES

**Membres présents**

ARCHAMPS	A RIESEN,
BEAUMONT	M GENOUD,
BOSSEY	
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY,
FEIGERES	M GRATS,
JONZIER-EPAGNY	M MERMIN,
NEYDENS	C VINCENT,
PRESILLY	L DUPAIN,
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON,
SAVIGNY	B FOL,
VALLEIRY	A MAGNIN,
VERS	J LAVOREL
VIRY	F DE VIRY,
VULBENS	F BENOIT,

**Membres excusés** V LECAQUE,

**Membres absents** S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, P CHASSOT, L CHEVALIER,

**Secrétaire de séance** Carole VINCENT

**Quorum** : 12

**Invités** N DUPERRET  
J BAUD-GRASSET, O SOULAS, SYANE,

## ORDRE DU JOUR

<b>I. Désignation d'un secrétaire de séance</b> .....	2
<b>II. Information/débat</b> .....	2
<b>1. Présentation du SYANE sur le déploiement de la fibre optique (J. BAUD-GRASSET) et sur leur action pour l'école numérique</b> .....	2
<b>2. Organisation administrative dans le cadre de la mutualisation du poste de DGS avec la Ville de Saint-Julien-en-Genevois</b> .....	4
<b>3. Présentation du programme technique détaillé du bâtiment de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement à Viry</b> .....	4
<b>4. Point sur le comportement des ressources en eau à l'issue de l'été 2022</b> .....	5
<b>5. Habitat inclusif : présentation et validation du conventionnement avec le CD74</b> .....	5
<b>6. Taxe d'aménagement</b> .....	6
<b>III. Compte-rendu des commissions</b> .....	6
<b>IV. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 12 septembre 2022</b> .....	6

<b>V. Délibérations</b> .....	7
<b>1. Eau : travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Viry - Route des Grands Bois jusqu'au pont – Humilly d'Amont - Rue des Pontets – Hameau de Veigy (marché n°202143_ccg)</b> .....	7
<b>VI. Divers</b> .....	8
<b>1. Ordre du jour du Conseil du 07 novembre 2022</b> .....	8
<b>2. Projet Agro-Environnemental et Climatique</b> .....	8
<b>3. Compte-rendu COPIL mise en péage A40 Annemasse – Saint Julien</b> .....	8

Monsieur le Président ouvre la séance.

#### **I. Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Carole VINCENT est désignée secrétaire de séance.

#### **II. Information/débat**

##### **1. Présentation du SYANE sur le déploiement de la fibre optique (J. BAUD-GRASSET) et sur leur action pour l'école numérique**

Diaporama joint au présent procès-verbal.

##### \*déploiement de la fibre optique

J Bouchet évoque la difficulté qu'il rencontre pour raccorder son domicile à la fibre du fait de l'insuffisance de raccordements pour le nombre de logements qui composent l'immeuble. Les intervenants étant payés à l'acte, ils procèdent à des déconnexions de certains usagers pour en reconnecter d'autres.

F Benoit constate, au vu du planning présenté, que la commune de Vulbens fera partie des dernières communes à être raccordées. Le planning jusqu'à présent a été peu fiable, tout comme les prestataires qui sont intervenus pour la réalisation des travaux. Une conjonction d'événements a conduit à cette situation avec une prestation payée chère au regard du service rendu.

J Baud-Grasset souligne que la situation sur le secteur du Genevois est très compliquée. L'exploitant actuel, eu égard au marché passé, n'est pas en mesure de faire face à ses engagements. Le SYANE le met devant ses responsabilités pour qu'il respecte les termes du contrat. Le maximum est fait pour que les retards soient rattrapés et il souhaite que le planning présenté soit tenu.

Il ajoute que, eu égard au souhait de l'Etat de voir la fibre rapidement développée sur le territoire national, les fourreaux ont été installés à 40 cm de profondeur, ce qui pourra à terme poser des problématiques d'entretien et de repérage des réseaux. Il rappelle par ailleurs que chaque commune est desservie par un point de fibre.

E Rosay observe que les élus communaux se sont engagés envers leur population sur les délais de déploiement de la fibre, qui devait concerner également les écoles et les mairies de manière prioritaire. Comment expliquer à présent le retard pris, et le fait pour Dingy d'être raccordé depuis Vulbens à 3 km alors qu'un coffret a été installé devant le groupe scolaire.

O Soulas précise que deux éléments coexistent dans ce dossier : d'une part les retards pris, et d'autre part le contrôle sur la qualité de la prestation, que le SYANE a ou n'a pas sur les sous-traitants.

M De Smedt indique que les problèmes de déconnexions de raccordement pour brancher de nouveaux clients peut s'avérer être un frein pour les futurs clients.

J Baud-Grasset répond qu'effectivement il s'agit d'une inquiétude grandissante. Il est indispensable que les élus fassent remonter leurs difficultés, l'objectif étant de saisir les sénateurs pour accompagner la proposition de loi du sénateur de l'Ain Patrick Chaize visant à assurer la qualité et la pérennité des réseaux de communication par fibre optique.

O Soulas précise qu'il est possible, lorsqu'une prestation de raccordement ne convient pas, de faire remonter les dysfonctionnements via un système de « ticketing » mis en place par le délégataire s'il s'agit d'un réseau public.

J Lavorel souhaite savoir s'il est possible de limiter le nombre de sous-traitants et d'effectuer davantage de prestations en interne, ce qui permettrait d'avoir un contrôle accru sur les réalisations des prestations.

O Soulas précise que le prestataire ne peut internaliser la prestation puisqu'elle fait l'objet de fortes variations d'activité. Il a donc recours à des sous-traitants sur lesquels son contrôle s'avère limité.

A Magnin évoque les conditions de travail de certains prestataires, notamment en terme de sécurité le long des routes.

Il souligne qu'il s'agit de l'image du SYANE et du service public qui sont en jeu dans ce dossier.

J Baud-Grasset note que la phase 2 du déploiement est beaucoup plus problématique que la phase 1.

PJ Crastes souligne que la présence d'une multitude de sous-traitants provoque une dégradation de la qualité de la prestation. Il semble nécessaire de procéder à une remontée d'informations de la part des communes pour que le SYANE puisse intervenir sur les dysfonctionnements signalés, avec une procédure bien formalisée.

O Soulas précise que le délégataire est responsable des prestataires qui travaillent pour son compte mais il se trouve démuné en terme de moyens d'intervention. Le SYANE peut lui rappeler ses obligations, sans qu'il n'y ait pour autant beaucoup de résultat dans les faits.

Il est important de signaler systématiquement les dysfonctionnements et les faire remonter au SYANE, pour qu'ensuite ils soient traités soit directement par le SYANE s'il s'agit d'un tronçon géré en direct soit transmis au délégataire.

V Lecauchois rappelle que les Maires sont en première ligne et sont régulièrement interpellés par les citoyens. Ces retards répétés rendent peu crédibles les propos tenus.

M De Smedt souligne que bien que le SYANE ait délégué une partie des travaux à réaliser, il n'en reste pas moins responsable et doit s'assurer dans ce cadre de la qualité de la réalisation de l'opération.

C Vincent constate que le planning présenté ce soir décale de 6 mois les travaux sur Neydens comparativement à ce qui lui avait été présenté il y a peu. Dans quelle mesure ce planning serait-il davantage respecté que les précédents ?

Elle souhaite savoir s'il est possible contractuellement de rompre le contrat.

J Baud Grasset répond qu'étant donné la manière dont a été construit le marché, qui porte à la fois sur le concessif et l'exploitation du réseau, sa résiliation aurait de forts impacts.

N Duperret note que le SYANE a investi 300 M € dans le déploiement de la fibre avec des résultats décevants.

Il observe que la décision d'enfouir le réseau à 40 cm pourrait avoir de lourdes conséquences à l'avenir avec un risque élevé d'endommagement lors de futurs travaux sur les voiries.

#### \*usages et services numériques

O Soulas précise que ce sujet a été initié dans le cadre du schéma directeur départemental de mutualisation sur l'achat des services numériques, sur l'achat des services pour les scolaires et le besoin d'une structure qui accompagne dans l'innovation numérique.

M Mermin constate que le SYANE développe une multitude de champs d'actions. Il souhaite savoir si le syndicat dispose de moyens humains pour une telle diversification.

J Baud Grasset souligne que l'objectif du projet de services numériques est de conclure des marchés pour le compte des collectivités qui travailleront ensuite en direct avec les prestataires. Le SYANE met

à disposition des collectivités, qu'elles soient petites ou plus importantes, des services d'ingénierie et d'expertise.

## **2. Organisation administrative dans le cadre de la mutualisation du poste de DGS avec la Ville de Saint-Julien-en-Genevois**

Présentation de Nouare Kismoune, Directeur Générale des Services de la Communauté de Communes à compter du 17 octobre 2022. Il rencontrera individuellement chaque Maire pour connaître les attentes et fera des propositions d'organisation au Président après une période d'observation d'un trimestre.

## **3. Présentation du programme technique détaillé du bâtiment de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement à Viry**

Diaporama annexé au procès-verbal.

E Rosay rappelle que le site de Viry avait été proposé à l'époque où il était envisagé de créer l'échangeur. Les décisions récentes relatives au projet pourraient conduire à la perte de certains agents pour qui ce nouveau site s'avère éloigné de leur domicile.

PJ Crastes souligne que le secteur de Viry est intéressant avec un accès rapide à tous les secteurs du territoire. Le service actuellement basé sur la technopole est à l'étroit dans les locaux actuels et rencontre des problématiques de stockage de matériels et de parking pour les véhicules de service.

A Magnin souhaite savoir si le montage financier proposé inclut des recettes éventuelles.

P Bloch répond par la négative. Seul le coût du projet est présenté.

M Genoud note que cette opération est l'occasion pour la CCG d'être exemplaire sur l'aspect environnemental. Pour ce faire, les parkings en sous-sol réduisent l'artificialisation des sols, et l'installation de panneaux photovoltaïques contribue à la diminution des impacts écologiques.

PJ Crastes confirme qu'il est prévu de réaliser les parkings sous le bâtiment, avec deux scénarios, en enterrés ou semi-enterrés.

N Duperret souligne l'importance de prévoir un logement qui pourrait être utilisé pour les astreintes.

E Rosay rappelle que les agents d'astreinte disposent d'un véhicule pour ce faire, qu'ils peuvent remiser à domicile.

M Grats souhaite savoir si les agents sont inquiets que les locaux soient délocalisés à Viry.

E Rosay répond qu'à l'origine des craintes ont pu être émises mais le turn-over dans les équipes a provoqué une évolution des positions.

P Bloch ajoute qu'en considérant le personnel en place, deux agents auraient des difficultés pour se rendre à Viry.

F Benoit rappelle que le projet étant en zone d'activité, il sera nécessaire qu'il soit suffisamment dense, y compris en terme de hauteur, car c'est la demande qui est faite aux entrepreneurs privés.

P Bloch précise que le bâtiment est prévu sur plusieurs niveaux, avec un premier niveau regroupant les véhicules et l'accueil et un niveau supérieur pour les services administratifs.

L Dupain souhaite savoir si l'acquisition du foncier est prévue dans le plan de financement proposé.

P Bloch répond que le foncier appartient à la CCG.

Avis favorable du Bureau sur le projet présenté.

#### **4. Point sur le comportement des ressources en eau à l'issue de l'été 2022**

Diaporama joint au présent procès-verbal.

PJ Crastes souligne que le territoire n'a pas connu une situation critique cet été comparativement à d'autres secteurs mais il reste néanmoins fragile.

E Rosay note que les départs en vacances ont également permis de réduire la consommation d'eau.

A Magnin observe que l'effet loisirs induit une augmentation de 30% de la consommation d'eau.

P Bloch indique qu'il est proposé aux communes d'établir des arrêtés permanents pour que les services eau et assainissement puissent intervenir sur la voirie en matière d'exploitation ou en cas d'urgence.

B Fol rappelle le souhait de la commune d'être informée des opérations qui sont réalisées sur son territoire, car la population s'adresse dans la plupart des cas aux services communaux et ces derniers doivent être en mesure de leur répondre.

P Bloch signale que, lorsqu'il s'agit de travaux programmés, les communes sont systématiquement prévenues.

PJ Crastes souligne qu'effectivement il est nécessaire de bien informer les communes lorsque la CCG effectue une campagne de relève de compteurs ou de travaux sur le domaine public.

E Rosay propose aux communes qui souhaiteraient apporter des informations sur les services eau et assainissement via leurs bulletins municipaux, de se rapprocher de P Bloch.

#### **5. Habitat inclusif : présentation et validation du conventionnement avec le CD74**

Diaporama joint au présent procès-verbal.

V Lecauchois souhaite savoir si le conventionnement proposé se traduira par la création d'un poste de travailleur social.

B Fol répond par l'affirmative, lequel sera financé par le Département de la Haute-Savoie. Cet engagement n'est valable que pour deux ans, à voir ensuite comment il se positionnera.

M Grats indique que les communes qui souhaitent engager une démarche similaire à titre individuel disposent également d'une aide formalisée par une contribution directe du Département. La commune de Feigères étudie actuellement la possibilité de réaliser des logements en habitat inclusif, avec le recrutement d'un travailleur social qui pourrait être mutualisé avec d'autres communes qui poursuivraient le même projet.

B Fol signale que le Département sera vigilant sur l'occupation des logements et la qualité des locataires.

F Benoit constate que la Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) de Vulbens n'apparaît pas dans les projets proposés.

B Fol répond que cette structure ne bénéficie pas des mêmes dispositifs de financement.

E Rosay s'interroge sur l'opportunité que la CCG intervienne dans ce dossier et la plus-value apportée si les communes disposent de sources de financement identiques.

C Vincent note qu'en cas de compétence de la CCG, se posera la question de la localisation de ces équipements, avec une cohérence territoriale à rechercher. Il faut donc connaître le projet à terme. Par ailleurs, quelles sont les motivations pour retenir les projets présentés plutôt que d'autres.

M Grats note qu'à l'heure actuelle Neydens, Collonges et Feigères ont entamé une réflexion en matière d'habitat inclusif.

Départ de A Cuzin qui donne procuration à J Lavorel.

M De Smedt indique qu'il convient de se poser la question de savoir si l'animation de l'habitat inclusif doit constituer un service mutualisé.

M Grats estime qu'il peut être difficile de mutualiser un poste d'animateur, les besoins se présentant au même moment.

B Fol souligne que cela est envisageable à condition d'avoir une bonne coordination de travail. Il s'agit de faire un premier pas et d'être moteur pour permettre un développement de ce type de structure.

PJ Crastes propose que la commission étudie ce projet et fasse des propositions.

Départ M Grats.

A Magnin observe que la CCG peut porter cette phase test, puis revoir la méthode si nécessaire par la suite.

C Vincent note que ce projet pose la question d'un centre intercommunal d'action sociale.

PJ Crastes souhaite connaître les délais pour se positionner.

B Fol répond qu'il est demandé un accord de principe sur le conventionnement proposé avec le Département.

Avis favorable du Bureau pour engager une démarche intercommunale sur l'habitat inclusif, sous réserve que les communes disposent de la possibilité de développer des projets à leur échelle.

## **6. Taxe d'aménagement**

Diaporama joint au présent procès-verbal.

F Benoit note qu'il est demandé aux communes de lever l'impôt pour le transférer à l'intercommunalité alors que cette dernière pourrait tout à fait le faire sur sa propre fiscalité.

M De Smedt rappelle que le partage de la taxe d'aménagement est obligatoire de par la loi.

PJ Crastes propose de procéder en deux temps : le partage de la taxe d'aménagement dans les zones d'activités, qui rencontre un consensus ; la question sera présentée en conseil du 07 novembre prochain. Dans un second temps, en 2023, après investigation notamment de l'ensemble des leviers possibles dans le cadre du projet de territoire, une proposition sur le partage de la taxe d'aménagement sur les autres secteurs sera avancée.

Avis favorable du Bureau sur la démarche proposée.

## **III. Compte-rendu des commissions**

Néant.

## **IV. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 12 septembre 2022**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## V. Délibérations

### **1. Eau : travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Viry - Route des Grands Bois jusqu'au pont – Humilly d'Amont - Rue des Pontets – Hameau de Veigy (marché n°202143\_ccg)**

Le Bureau,

*Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,*

La Communauté de Communes souhaite renouveler son réseau d'eau potable au niveau des hameaux de Veigy/Humilly sur la commune de Viry.

En effet, les réseaux sur ce secteur sont historiques et datent de 1921, ils sont en fonte grise en DN 40 fragile et fortement sujet aux fuites. De plus, les diamètres existants ne permettent plus une alimentation suffisante compte tenu du développement de la population sur la commune depuis la création du réseau.

Le secteur a été découpé en 3 secteurs de travaux indépendants qui seront réalisés sur plusieurs exercices budgétaires et feront respectivement l'objet de consultation :

- Secteur 1 : route des Grands Bois jusqu'au pont Humilly d'Amont, rue des Pontets/hameau de Veigy (tranche qui fait l'objet de l'attribution),
- Secteur 2 : hameau de Humilly,
- Secteur 3 : fin de la route de Vers les Bois : du pont d'Humilly jusqu'au centre équestre.

Les aménagements proposés permettront :

- D'assurer un dimensionnement correct du réseau permettant d'assurer en quantité et en qualité l'alimentation en eau potable de chaque abonné,
- D'améliorer le rendement de la distribution,
- D'abandonner un ancien réseau en domaine privé, et de renouveler les anciennes conduites,
- De sortir les compteurs en domaine privé en limite,
- De rétablir la défense incendie sur la rue de la Traversière et la rue des Pontets.

La collectivité a donc décidé de lancer une consultation pour la réalisation des travaux du secteur 1, estimés à 663 815,46 € HT.

Pour ce faire, un avis d'appel public à la concurrence été envoyé, selon la procédure adaptée ouverte, conformément aux articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la Commande Publique, le 02 août 2022, au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la Communauté de Communes. La date limite de remise des offres était fixée au 16 septembre 2022 à 12h00.

3 offres ont été réceptionnées.

L'analyse des offres est réalisée par notre maître d'œuvre Hydrétudes. Le résultat de cette analyse a été présenté, pour avis, à la Commission Achats, réunie le 17 octobre 2022. Au vu de l'analyse et du classement des offres en résultant, la Commission propose de retenir l'offre de base de l'entreprise BESSON SAS, économiquement la plus avantageuse, selon les prix fixés au bordereau des prix unitaires, pour un montant global de travaux estimé à 660 297.00 € HT.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,  
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5,  
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement,  
Vu la délibération n°20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant est compris entre 100 000€ HT et 2M€ HT, prendre toute décision de les conclure, les signer et toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

Vu l'avis de la Commission Achats réunie le 17 octobre 2022,

## DELIBERE

**Article 1** : **décide** de retenir l'offre de base de l'entreprise BESSON SAS, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 660 297.00 € H.T., selon les prix fixés au bordereau des prix unitaires.

**Article 2** : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie assainissement- exercice 2022 – chapitre 23.

**Article 3** : **autorise** Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

### VI. Divers

#### 1. Ordre du jour du Conseil du 07 novembre 2022

Pour information.

#### 2. Projet Agro-Environnemental et Climatique

Reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

#### 3. Compte-rendu COPIL mise en péage A40 Annemasse – Saint Julien

Le point est fait sur la tenue de la réunion organisée par le Préfet le 10 octobre dernier concernant la mise en péage de la section Annemasse/Saint-Julien de l'A40.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

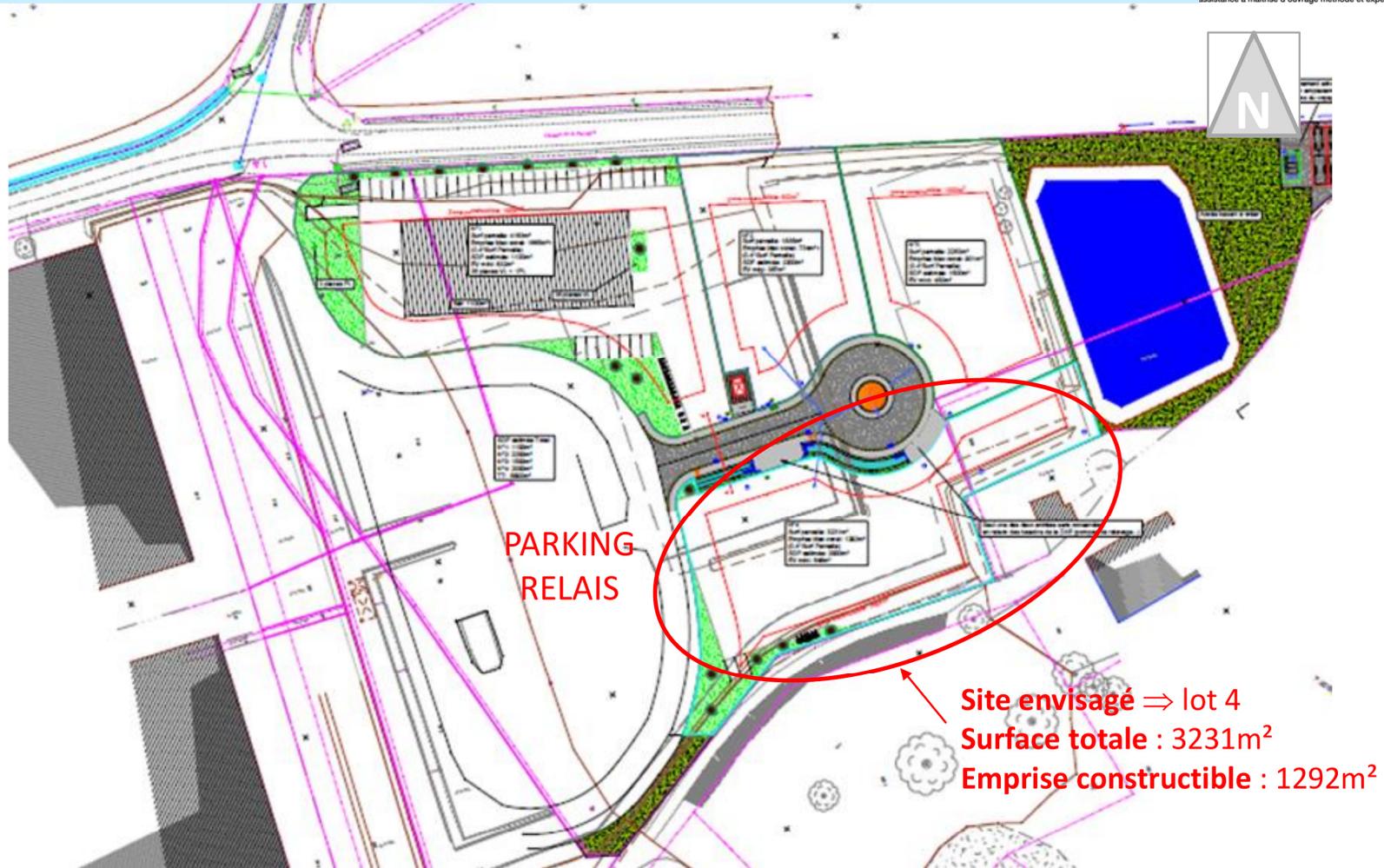
Rédigé par Séverine Ramseier, le 23 novembre 2022.

La secrétaire de séance  
Carole VINCENT

Le Président  
Pierre-Jean CRASTES

# *Présentation du programme technique détaillé du bâtiment de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement à Viry*

## Site : PLAN MASSE zone



# Descriptif des besoins

Affectation	Places
<b>ACCUEIL</b>	
- Hall d'entrée / attente	
- Banque d'accueil REGIE	3
- Bureau accueil REGIE	2
- Accueil abonnés DELEGATAIRE	2
<b>LOCAUX D'ACTIVITE REGIE</b>	
<b>Service Administratif REGIE</b>	
- Bureau responsable service	1
- Bureau responsable adjoint / facturation	1
- Bureau facturation	2
- Bureau Urba	2
- Salle embauche releveurs	5
<b>Service Etudes et Projets REGIE</b>	
- Bureau responsable service	1
- Bureau chargé opération	2
- Bureau partagé techniciens travaux	2
- Bureau partagé techniciens Urba	2
<b>Service SIG et Patrimoine REGIE</b>	
- Bureau	2
<b>Maintenance, GMAO, Supervision</b>	
- Bureau partagé	2
<b>Service Exploitation Eau REGIE</b>	
- Bureau responsable service	1
- Bureau partagé production	2
- Bureau partagé distribution	2
- Salle d'embauche "production" et "distribution"	5
<b>Service Exploitation Assainissement REGIE</b>	
- Bureau responsable service	1
- Bureau partagé contrôles / SPANC	2
- Bureau partagé contrôles / SPANC	2
- Bureau partagé STEP / Collecte	2
- Salle d'embauche	4
<b>Direction</b>	
Directeur	1
Directeur adjoint	1
<b>Locaux communs aux services</b>	
- Local reprographie / plans	
- Salle de réunion 50 personnes divisible en 2	
<b>Locaux techniques REGIE</b>	
- Atelier général / stockage petit outillage	
- Extension extérieure pour stockage charnier	

- Potentiel d'accueil de 52 agents
- Stationnement de 31 VL de service en sous-sol
- Atelier / magasin de 200 m2 extensible à 400 si nécessaire
- Stockage de matériel extérieur

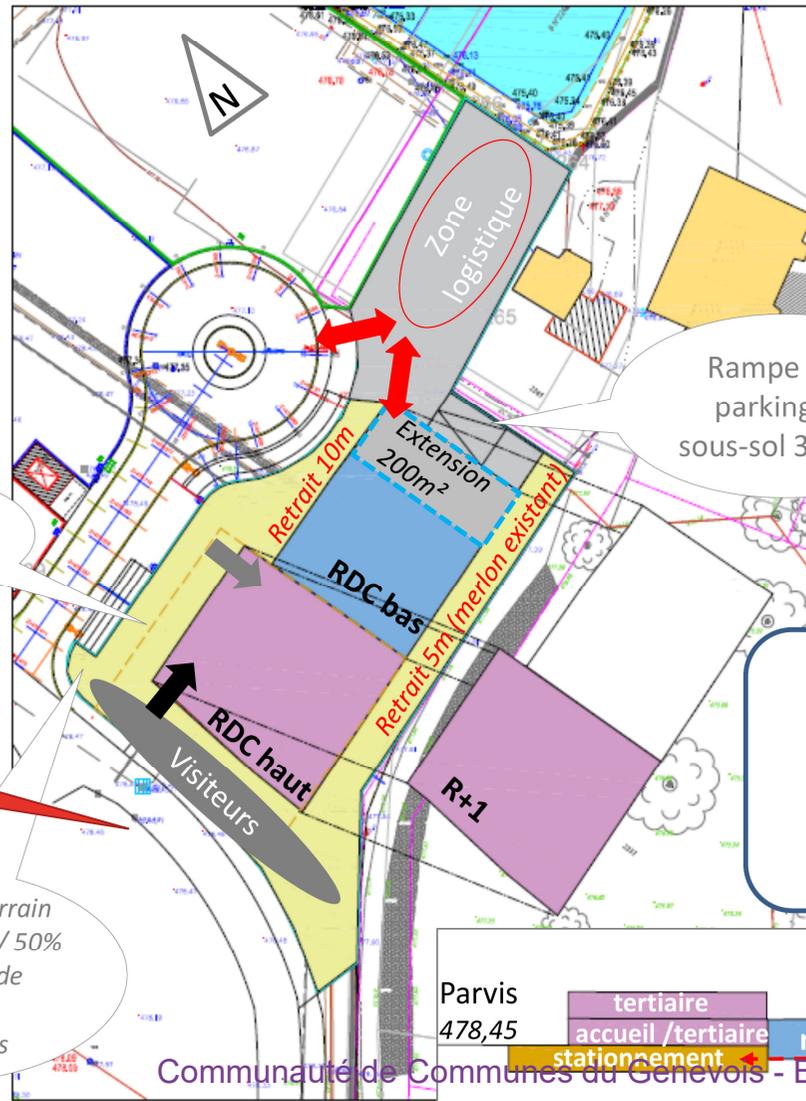
# Descriptif du bâtiment

Validation du programme global en COPRE du 21/02/2022

	Régie	Prestataire(s)
Accueil	70 m2	
Locaux administratifs	419 m2	59 m2
Locaux Techniques	200 m2 + (200 m2)	100 m2
Logistiques / sanitaires	239 m2	68 m2
Circulation / Chauffage / etc...	265 m2	
<b>TOTAL BATIMENT</b>	<b>1 420 m2</b>	
Parking fermé véhicules de service	685 m2 (25 véhicules)	170 m2 (6 véhicules)
Stationnement véhicules de chantier	200 m2	
Stockage matériaux	300 m2	

# Faisabilité – plan schématique

- ➔ Personnel (piétons)
- ➔ Public (piétons)
- ↔ Véhicules service et livraisons



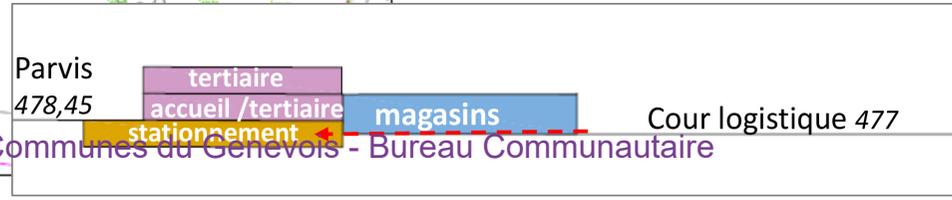
Rampe vers parking en sous-sol 31pl VL

Implantation P sous-sol

Parking clientèle et personnel

20% superficie terrain en espaces verts // 50% espaces libres de construction imperméables

**Surfaces à construire**  
 RDC bas ⇒ 550m<sup>2</sup> SDO  
 (y compris 200m<sup>2</sup> extension)  
 RDC haut ⇒ 574m<sup>2</sup> SDO  
 R+1 ⇒ 452m<sup>2</sup> SDO  
 Parking en sous-sol : 850 à 900m<sup>2</sup>



# BUDGET PREVISIONNEL

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL  
Février 2022

	Budget		Observations
	en euros HT	en euros TTC	
<b>DEPENSES</b>			
<b>1- DEPENSES PREALABLES</b>			
Géotechnicien	12 000,00	14 400,00	Estimation
Géomètre	5 500,00	6 600,00	Estimation
Taxes PC	5 000,00	6 000,00	Estimation
Test d'infiltrométrie et caméra thermique	4 000,00	4 800,00	Estimation
Publicité et dematerialisation	1 500,00	1 800,00	Estimation
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>28 000,00</b>	<b>33 600,00</b>	
<b>2- HONORAIRES DIVERS</b>			
Contrôle technique	36 897,00	44 276,40	Estimation
Coordination SPS	18 448,50	22 138,20	Estimation
Mandat	192 144,88	230 573,86	Contrat
OPC	44 276,40	53 131,68	Estimation
Assurance Dommage Ouvrage	50 567,59	55 118,67	Estimation
<b>SOUS-TOTAL 2</b>	<b>342 334,37</b>	<b>405 238,81</b>	
<b>3- MAITRISE D'OEUVRE</b>			
Marché maîtrise d'œuvre CSSI+EXE+EFA	524 265,75	629 118,90	Estimation
Indemnité concours (2 équipes)	40 000,00	48 000,00	Estimation
<b>SOUS-TOTAL 3</b>	<b>564 265,75</b>	<b>677 118,90</b>	
<b>4- TRAVAUX</b>			
Travaux bâtiments	3 689 700,00	4 427 640,00	Estimation
Travaux VRD et Abords	193 750,00	232 500,00	Estimation
Branchements AE/PE/EU/ERDF/FT	5 000,00	6 000,00	Estimation
<b>SOUS-TOTAL 4</b>	<b>3 888 450,00</b>	<b>4 666 140,00</b>	
<b>5- PROVISIONS</b>			
Révisions honoraires	26 213,29	31 455,95	5%
Révisions travaux	116 503,50	139 804,20	3%
Imprévus	30 000,00	36 000,00	
<b>SOUS-TOTAL 5</b>	<b>172 716,79</b>	<b>207 260,15</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 995 766,91</b>	<b>5 989 357,85</b>	

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL  
actualisé le 21/09/2022

	Budget		Observations
	en euros HT	en euros TTC	
<b>DEPENSES</b>			
<b>1- DEPENSES PREALABLES</b>			
Géotechnicien	12 000,00	14 400,00	Estimation
Géomètre	5 500,00	6 600,00	Estimation
Taxes PC	15 004,00	18 004,80	Estimation
Test d'infiltrométrie et caméra thermique	6 000,00	7 200,00	Estimation
Publicité et dematerialisation	3 000,00	3 600,00	Estimation
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>41 504,00</b>	<b>49 804,80</b>	
<b>2- HONORAIRES DIVERS</b>			
Contrôle technique	33 574,00	40 288,80	Estimation
Coordination SPS	16 787,00	20 144,40	Estimation
OPC	40 288,80	48 346,56	Estimation
Assurance Dommage Ouvrage	45 889,79	50 019,87	Estimation
<b>SOUS-TOTAL 2</b>	<b>136 539,59</b>	<b>158 799,63</b>	
<b>3- MAITRISE D'OEUVRE</b>			
Marché maîtrise d'œuvre CSSI+EXE+EFA	466 749,00	560 098,80	Estimation
Indemnité concours (2 équipes)	44 000,00	52 800,00	Estimation
<b>SOUS-TOTAL 3</b>	<b>510 749,00</b>	<b>612 898,80</b>	
<b>4- TRAVAUX</b>			
Travaux bâtiments	3 357 400,00	4 028 880,00	Estimation
Travaux VRD et Abords	100 000,00	120 000,00	Estimation
Raccordement AEP	5 000,00	6 000,00	Estimation
Raccordement EP-EU	5 000,00	6 000,00	Estimation
Raccordement ERDF	5 000,00	6 000,00	Estimation
Raccordement Télécom	5 000,00	6 000,00	Estimation
<b>SOUS-TOTAL 4</b>	<b>3 477 400,00</b>	<b>4 172 880,00</b>	
<b>5- PROVISIONS</b>			
Révisions honoraires	23 337,45	28 004,94	5%
Révisions travaux	103 722,00	124 466,40	3%
Imprévus	65 000,00	78 000,00	
<b>SOUS-TOTAL 5</b>	<b>192 059,45</b>	<b>230 471,34</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 356 252,04</b>	<b>5 224 854,57</b>	

- Optimisation des surfaces (-226 m2 dont 200 de magasin mis en extension future)

- Ajouter le coût de l'AMO environ 200 k€

- Soit un coût global de l'opération estimé à

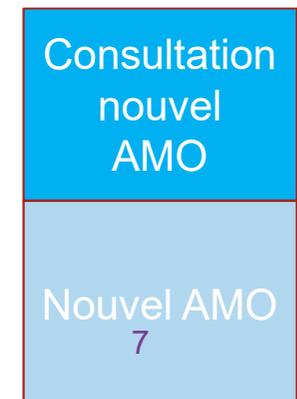
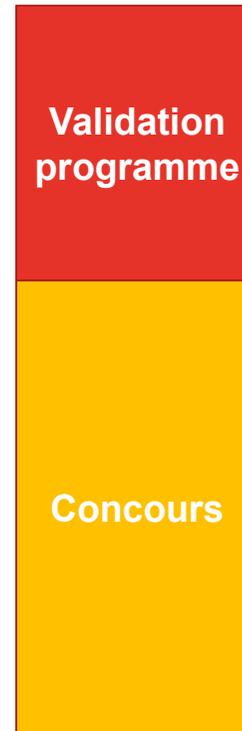
**4 560 000 € HT**

17 octobre 2022

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

# PLANNING PREVISIONNEL

Projets - Opérations / Tâches	SUMI	Début	Fin	Avanc.
Construction des locaux de la régie - Recherche du MOE pour concours		25/08/2022	26/09/2025	12%
Rédaction du Programme Technique détaillé		25/08/2022	14/09/2022	100%
Présentation COTECH		19/09/2022	19/09/2022	100%
Finalisation du Programme Technique détaillé		20/09/2022	23/09/2022	100%
Validation du Programme Technique Détaillé COPRE		26/09/2022	26/09/2022	0%
Validation du Programme Technique Détaillé BUREAU		17/10/2022	17/10/2022	0%
Préparation concours		26/09/2022	04/11/2022	0%
Délibération lancement du concours		07/11/2022	07/11/2022	0%
Choix des architectes pour le jury et 2 personnes qualifiées		07/11/2022	27/01/2023	0%
Transmission des éléments de la consultation au SCCP		08/11/2022	14/11/2022	0%
Publication du DCE		15/11/2022	19/12/2022	0%
Remise des candidatures / analyse des offres		20/12/2022	27/01/2023	0%
Jury de concours		30/01/2023	30/01/2023	0%
Courriers candidats retenus et non retenus		06/02/2023	06/02/2023	0%
Visite du site + Questions / Réponses		13/02/2023	17/02/2023	0%
Rédaction des offres		18/02/2023	28/04/2023	0%
Remise des offres / Analyse		29/04/2023	09/06/2023	0%
Jury concours / sélection des offres		10/06/2023	12/06/2023	0%
Décision du président		13/06/2023	13/06/2023	0%
Mise au point		17/06/2023	28/07/2023	0%
Notification du marché		31/07/2023	31/07/2023	0%
APS / APD / PRO		01/08/2023	02/02/2024	0%
DCE		03/02/2024	01/03/2024	0%
Consultation des entreprises		02/03/2024	05/07/2024	0%
Travaux		06/07/2024	01/08/2025	0%
Réception / Mise en service		02/08/2025	26/09/2025	0%



# Points de vigilance

- Fin de la mission d'AMOME à la fin du concours
- Lancement d'une consultation pour un nouvel AMO début 2023
- Besoin de nouveaux locaux pour les services opérationnels au 01/09/2024 (Fin DSP)
- Mise à disposition des locaux de Viry à l'automne 2025
- **RECHERCHE D'UNE SOLUTION TRANSITOIRE**

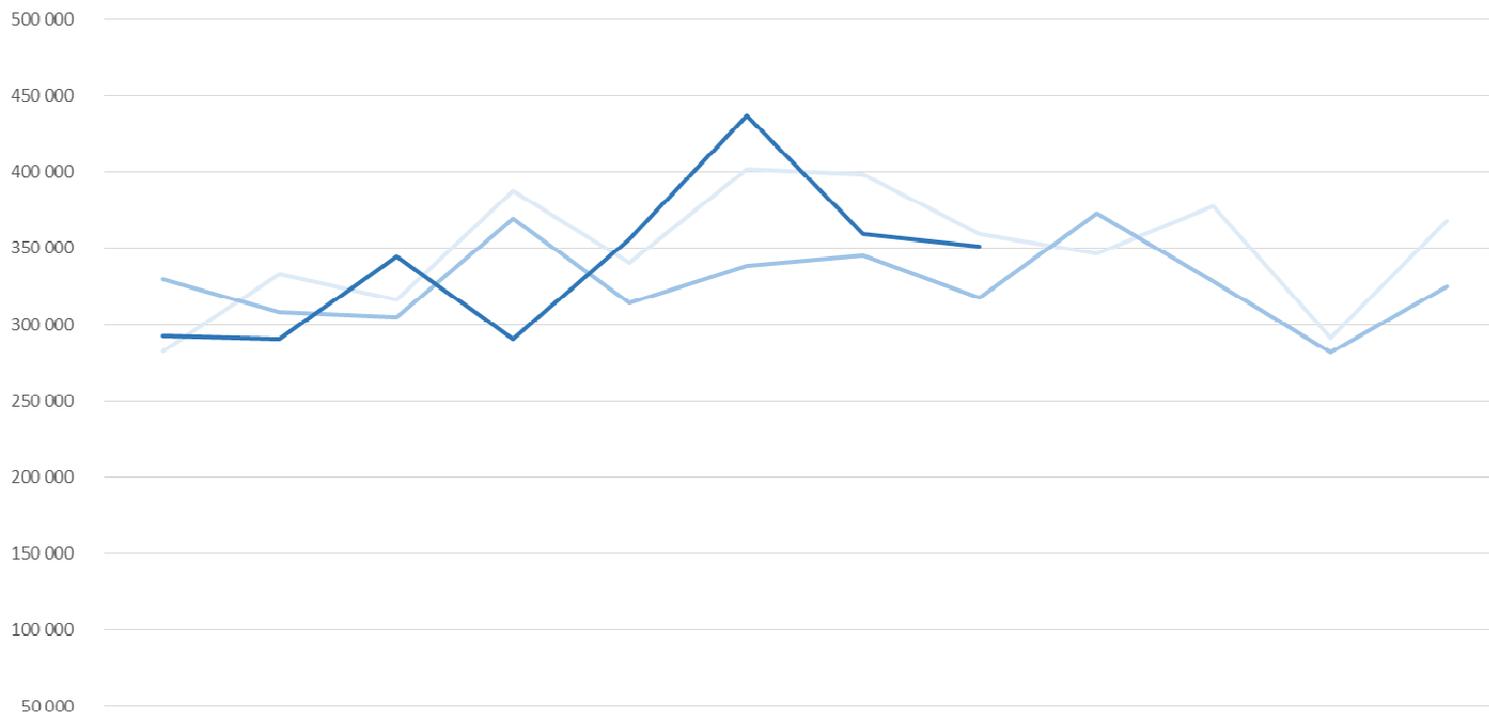
## Suite à donner...

- **Présentation du programme technique détaillé COPRE – 26/09/2022**
- **Présentation en Bureau communautaire du 17/10/2022 pour validation**
- **Préparation du concours (AMOME)**
- **Délibération du Conseil Communautaire du 07/11/2022 pour autoriser le Président à lancer le concours...**

# *Point sur le comportement des ressources en eau à l'issue de l'été 2022*

# Comparatif des volumes produits mensuellement

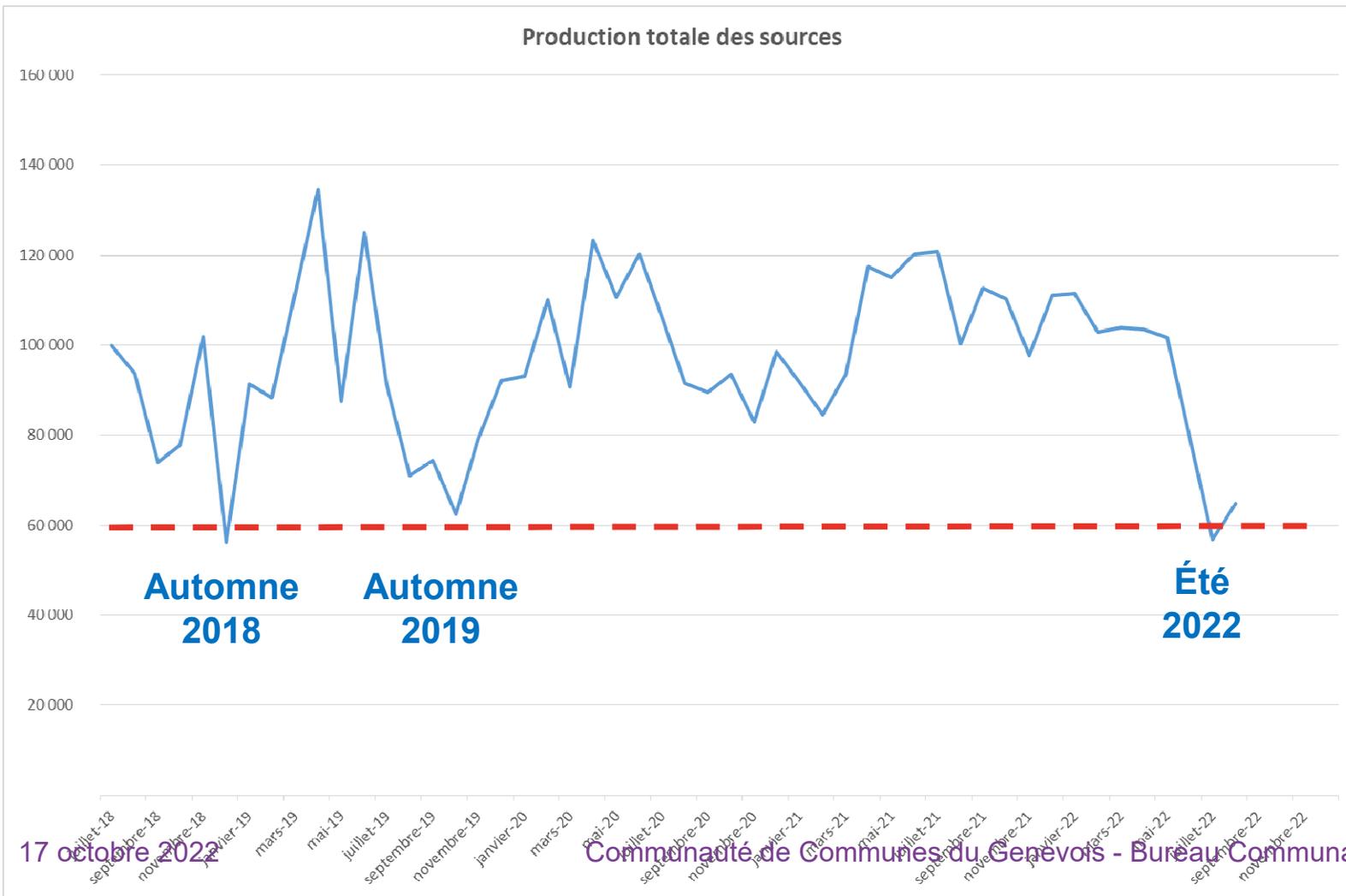
Historique des volumes mensuels



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2020	282 343	333 007	316 351	387 890	340 333	401 581	398 581	359 569	346 204	377 382	291 388	368 388
2021	330 002	308 225	304 533	369 362	314 141	338 141	345 204	317 386	372 707	328 274	281 500	324 686
2022	292 384	290 346	344 551	290 414	356 072	436 527	359 312	351 354				

- Des volumes mensuels comparables aux années précédentes à l'exception du mois de juin 2022

# Historique de production des sources

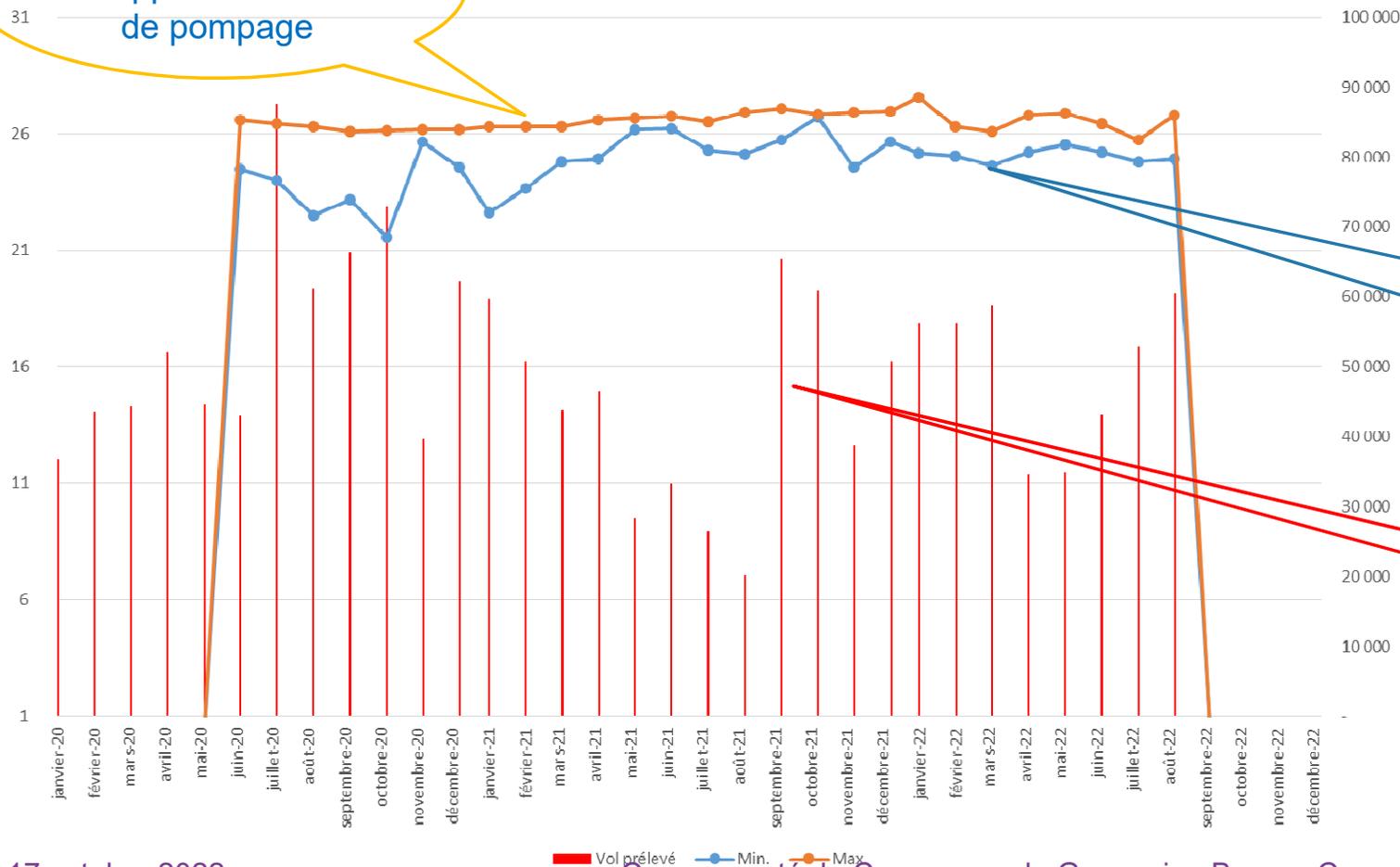


- Une production de nos sources comparable aux étiages des dernières années

# Suivi de la nappe du Genevois (Crache)

Niveau statique de la nappe en absence de pompage

Nappe du Genevois - Crache



- Maintien de la nappe du Genevois à un niveau haut

Niveau dynamique de la nappe en présence de pompage

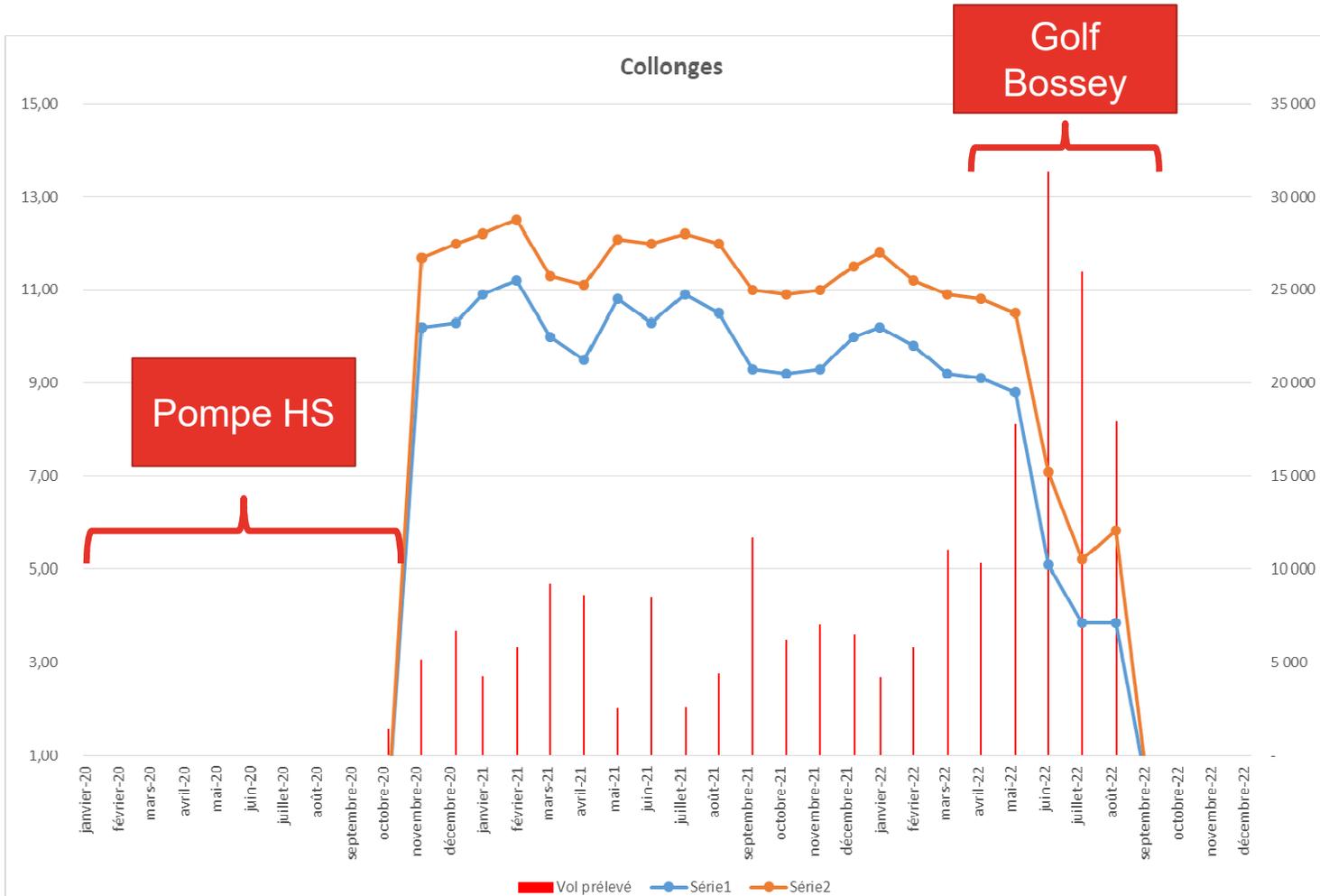
Volume prélevé dans le mois

# Suivi de la nappe de Matalilly



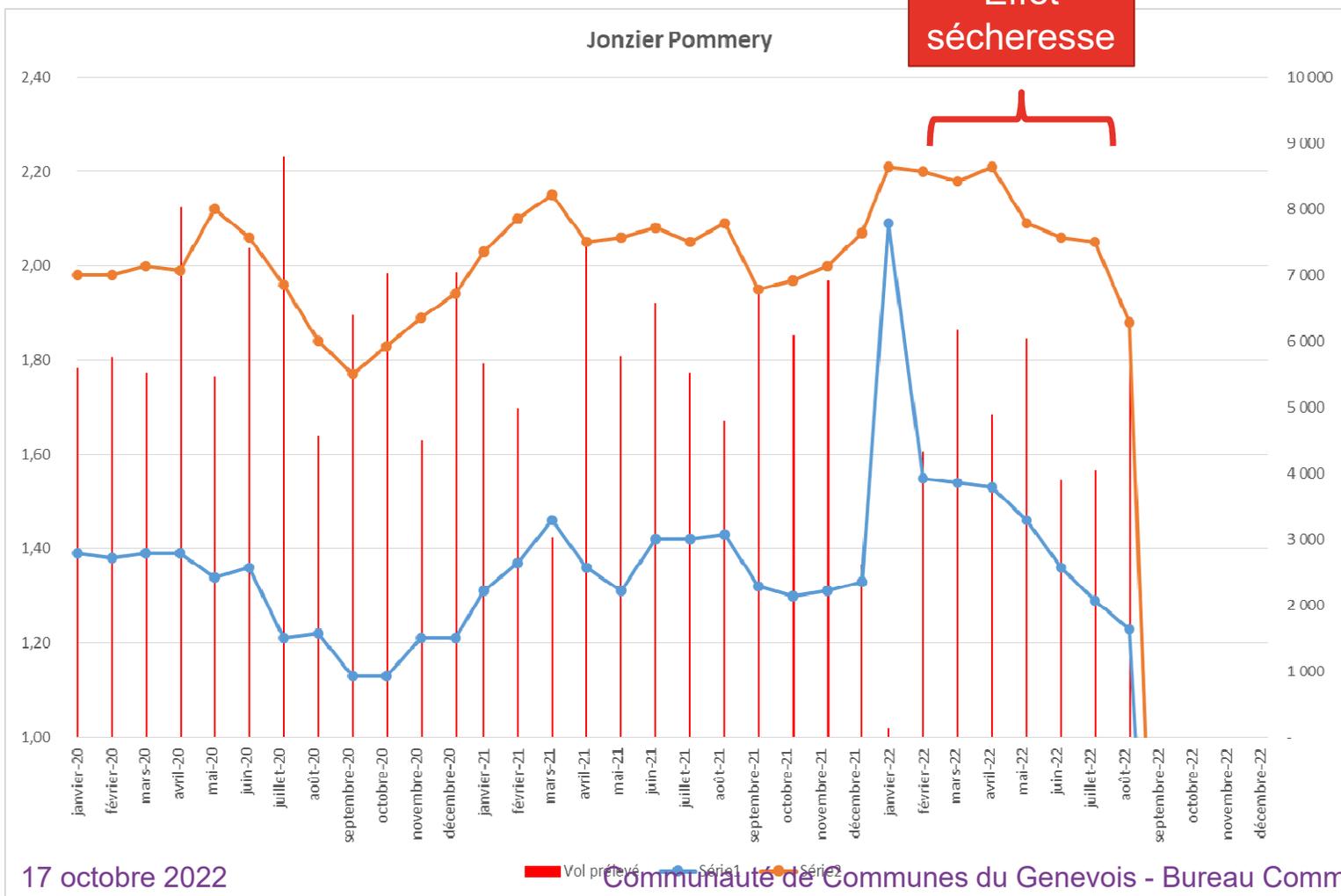
- Bonne résistance de la nappe de Matalilly avec une légère baisse du niveau statique au printemps 2022
- Un niveau dynamique pas du tout influencé sur F1

# Suivi de la nappe de Collonges



- Gros tirage du golf de Bossey à partir de juin
- Une sollicitation de la nappe trop importante entrainant une baisse de son niveau statique
- La baisse des volumes prélevés (Limitation arrosage du golf) a permis d'inverser la tendance...

# Suivi de la nappe de Jonzier



- Petite nappe sensible aux variations saisonnières et aux volumes prélevés...

# Bilan de nos ressources

- Des volumes mensuels comparables aux années précédentes à l'exception du mois de juin 2022
- Une production de nos sources comparable aux étiages des dernières années (Automne 2018 et 2019),
- Maintien de la nappe du Genevois à un niveau haut
- Bonne résistance de la nappe de Matalilly avec une légère baisse du niveau statique au printemps 2022,
- Gros tirage du golf de Bossey à partir de juin
- Un niveau de la nappe de Collonges en forte baisse suite à des sollicitations trop importantes pour l'arrosage du golf de Bossey,
- La limitation de l'arrosage du golf demandé par nos services en juillet a permis d'inverser la tendance...

# Bilan sur la capacité des ouvrages

## 2022

- Un besoin moyen estimé à **13 500 m<sup>3</sup>/j** pour le mois de pointe
- Une production journalière moyenne constatée de **13 680 m<sup>3</sup>/j** en juillet 2022
- Un jour de pointe mesuré à plus de **17 000 m<sup>3</sup>/j** en juillet 2022
  - ✓ Matalilly : **9 400 m<sup>3</sup>/j** - Capacité technique : **10 000 m<sup>3</sup>/j**  
- Vol. Autorisé : **6 000 m<sup>3</sup>/j**
  - ✓ Crache : **4 200 m<sup>3</sup>/j** - Capacité technique : **13 000 m<sup>3</sup>/j**  
- Vol. Autorisé : **7 200 m<sup>3</sup>/j**  
- Vol. Max Dill. : **4 000 m<sup>3</sup>/j**  
- Vol. Quota : **1 300 m<sup>3</sup>/j**
  - ✓ Collonges : **900 m<sup>3</sup>/j** - Vol. Autorisé : **2 000 m<sup>3</sup>/j**  
- Capacité nappe : **1 000 m<sup>3</sup>/j**
  - ✓ Sources : **2 500 m<sup>3</sup>/j** - Capacité de nos sources en étiage

# Ce qu'il faut retenir...

- Des ressources qui, globalement, ont permis à notre territoire de passer cet épisode de sécheresse
  - Bonne résistance de la nappe de Matalilly
  - Une nappe du Genevois sous exploitée (Pollution) qui s'est maintenue à un niveau très haut
- Mais une nappe sur Collonges qui a atteint sa limite...
- **Des infrastructures qui atteignent les limites de leur capacité...**



## Ce qui est prévu...

- Un doublement des forages de Matailly
- Une révision de la franchise de prélèvement dans la nappe du Genevois
- Une augmentation de la capacité de production de Crache par la mise en place d'un traitement (NNDMS...)
- Un apport d'eau par une ressource extérieure au territoire pour remplacer la nappe de Collonges et renforcer l'EST du territoire (Discussion avec Genève et Annemasse Agglo)

# *Habitat inclusif : présentation et validation du conventionnement avec le CD74*

# Contexte réglementaire

- La loi « **Evolution du Logement, Aménagement et Numérique** » dite **ELAN** n°2018-1021 du 23 novembre 2018 crée le concept d'habitat inclusif :

« habitat destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, **à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé**, entre elles ou avec d'autres personnes. Ce mode d'habitat est assorti d'un **projet de vie sociale et partagée** ».

- L'habitat inclusif est une des réponses possibles au « souhait des personnes **âgées de vivre de manière autonome, tout en bénéficiant d'un accompagnement social, médico-social et sanitaire** » comme le préconise le Schéma de l'Autonomie départemental adopté en 2019.
- C'est, en outre, un outil de prévention avec l'objectif de réduire le recours aux EHPAD

# La fiche n°8 du projet de territoire traduit également le besoin du maintien à domicile

## Extrait

### 46. « Accompagner le vieillissement de la population du territoire et inciter au développement de l'habitat adapté

- Inciter au développement d'habitat adapté aux seniors pour compléter leur parcours résidentiel

Incitation à la construction de logements dédiés (solutions différentes en centres-villes, centres-bourgs ou villages : habitats adaptés/regroupés, résidence seniors, Marpa, etc., assurer une veille sur les solutions envisageables et leurs financements)

- Créer un poste de travailleur social pour accompagner les seniors vivant dans les habitats adaptés répartis sur le territoire (poste transversal aux autres actions seniors) »
- Etude sur la plus-value d'une création d'un CIAS pour légitimer et rendre visibles ces actions »

### **3.Appel à manifestation d'intérêt (AMI) du CD 74 pour l'attribution d'une Aide à la Vie Partagée (AVP) en lien avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).**

L' Aide à la Vie Partagée (AVP) est une prestation permettant de financer le poste d'animation du projet de vie sociale et partagée de chaque habitat inclusif (Missions = faciliter les liens, organiser des temps partagés, coordonner les intervenants, rôle d'alerte, de veille, de surveillance bienveillante, etc.)

Le CD74 a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue d'allouer cette AVP, en partenariat avec la CNSA

# Pourquoi est-ce la CCG qui a répondu à cet AMI ?

- Constat de l'existence de nombreux projets/réflexions communaux en matière d'habitat adapté/regroupé et de résidence autonomie.
- Soucis de cohérence territoriale et de coordination en la matière
- Intérêt de mutualiser et coordonner certaines fonctions et notamment les postes dédiés à l'animation des projets de vie sociale et partagée d'habitats inclusifs sur différentes communes du territoire
- 1er pas vers plus de coordination territoriale en matière de vieillissement
- Après travail en commission « Social, Séniors, petite Enfance », les projets situés sur les communes de Viry, Savigny, Feigères, Collonges et Neydens ont été présentés dans le cadre de cet AMI.
- Au final et à ce jour, seuls les projets de Viry (10 logements - ouverture début 2025) et Savigny (5 logements- ouverture 2026) ont été retenus par le CD74 et la CNSA pour cette première phase.

# Montage envisagé

- Les habitants sont des locataires classiques, d'un bailleur social en général (mais pas nécessairement), à la seule différence qu'ils doivent adhérer au projet de vie particulier de ce type d'habitat
- La plus-value de l'habitat inclusif réside dans ses espaces communs :
  - dont la commune d'implantation assume les frais de création, aménagement et entretien
  - dont la communauté de communes assume l'animation par l'emploi d'animateurs des projets de vie sociale et partagée

# Financement, convention et statuts

- L'Aide à la Vie Partagée pressentie est de 6000€/logement/an, alloués par le CD74.
- Convention signée pour 7 ans pour 1<sup>ère</sup> embauche envisagée début 2024 (projet Viry)
- Convention à signer rapidement entre le CD74 et la CCG pour chaque projet
- Sa signature relève d'une délégation du Président, néanmoins l'habitat inclusif ne fait pas clairement partie des compétences de la CCG dont les statuts en matière sociale, outre la petite enfance, stipulent :

Appui et accompagnement des politiques publiques en faveur des populations en difficultés, dont la Mission Locale pour l'Emploi et dont l'association chargée de la prévention spécialisée

Réflexion, études et actions visant à faciliter la création de Maisons de santé et de Résidences seniors sur le territoire communautaire

Soutien pour la mise en œuvre d'informations, d'actions et/ou de coordination auprès des acteurs institutionnels, partenaires et professionnels de santé en matière de santé publique

Soutien pour la mise en œuvre d'informations, d'actions et/ou de coordination en matière de gérontologie (forum seniors,...), en complémentarité avec les missions assurées par le Département

Etudes et mise en œuvre de services collectifs d'action sociale (mutuelles collectives...)

Réflexion et études en vue de l'établissement et de la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé

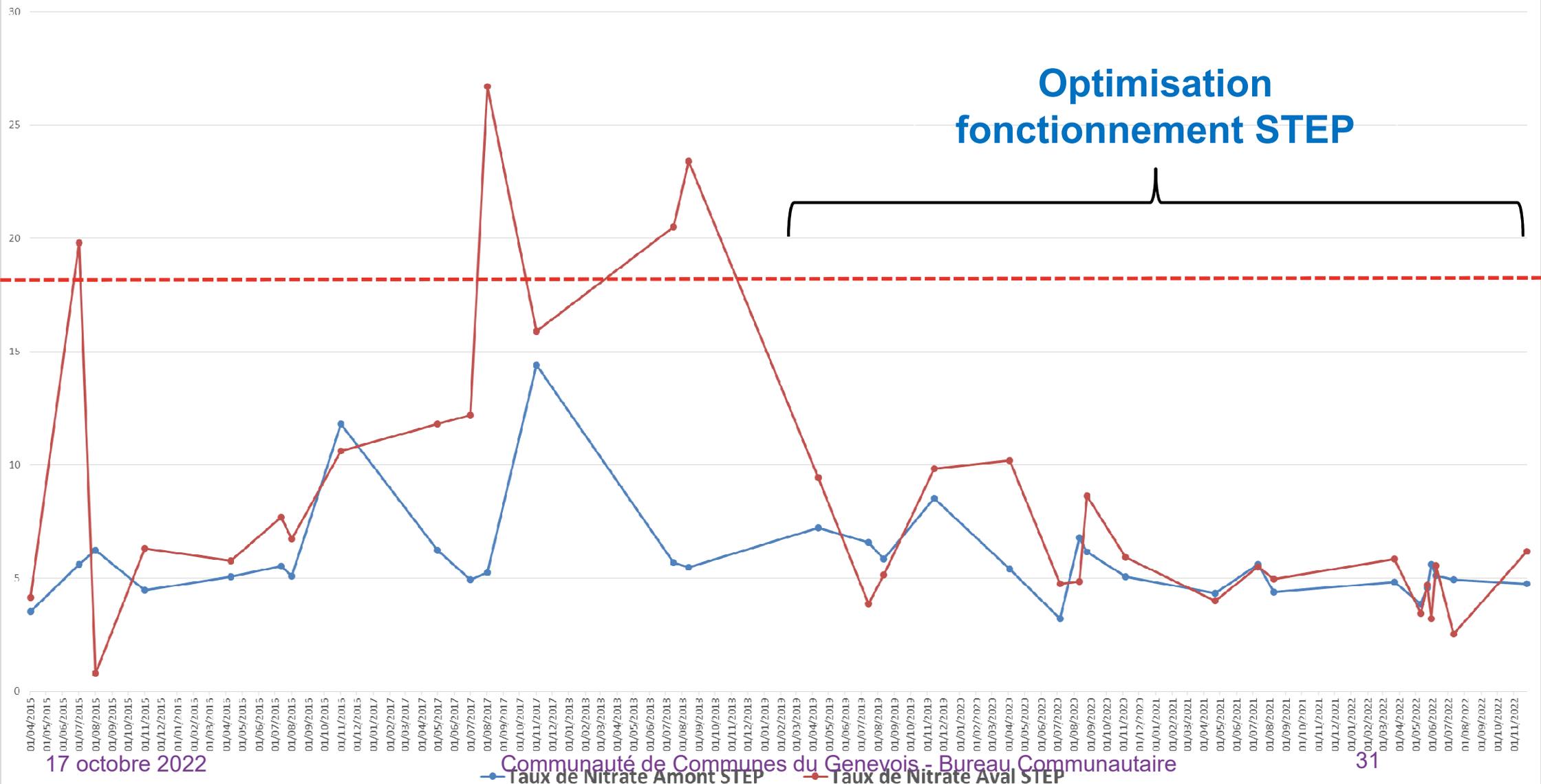
# Financement, convention et statuts

- L'habitat inclusif fait partie des actions recensées dans le Contrat Local de Santé, dont la mise en œuvre fait, elle, partie des statuts.
- Mais ce Contrat Local de Santé (CLS) n'est pas encore signé (il le sera en 2023)
- Est-ce que vous approuvez l'appui de la CCG aux différents habitats inclusifs à venir sur le territoire ?
- Si oui, est ce que la signature du CLS sera suffisante pour justifier l'intervention de la CCG en la matière ou faudra-t-il modifier les statuts en 2023 pour le mentionner clairement ?
- Et en attendant êtes-vous d'accord pour que le Président signe d'ores et déjà les conventions avec le CD74 ?

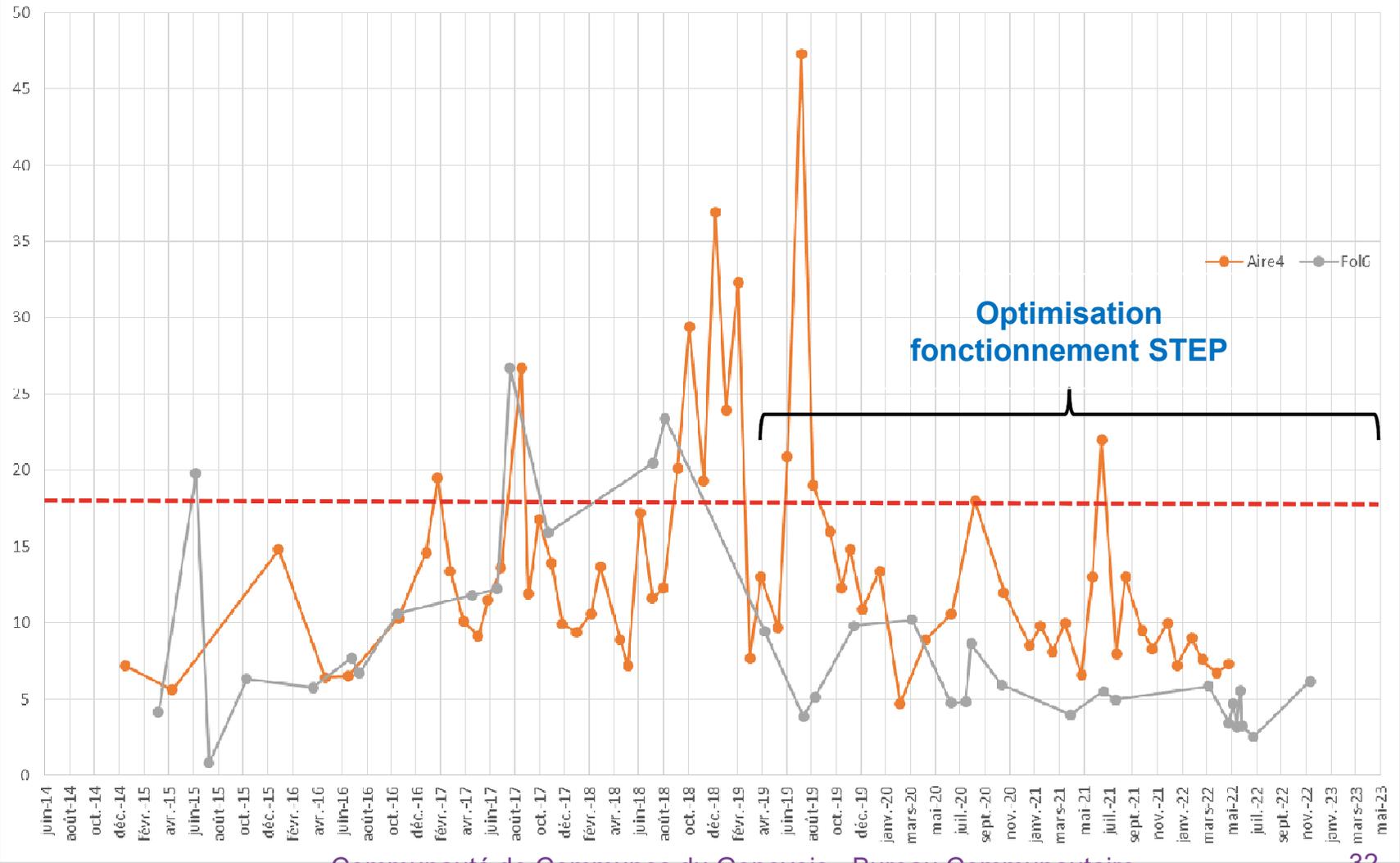
# *Arrêté Nitrates - STEP Neydens*

# Taux de Nitrate

Optimisation  
fonctionnement STEP



Concentration en mg NO3/L au point Fol 6 (Aval STEP Neydens) et Aire 4 (Aire à la frontière)



# *Partage de la Taxe d'aménagement*

# Préambule

## Rappel du contexte

- Obligation de procéder à un **partage de la TA** entre communes et intercommunalité, pour **participer au financement** des zones d'activités et des équipements gérés par la CCG (*nécessité de prendre en compte la totalité des charges des équipements publics, art L331-1 du code de l'urbanisme*)
- Débat en cours sur le **pacte financier et fiscal** qui lie la CCG et ses **communes membres**
  - 1<sup>er</sup> levier de financement = TA
  - Autres leviers à venir, cf calendrier

## Proposition

- Une **participation au financement des ZAE** plus importante que celle des autres équipements gérés par la CCG

## Plusieurs inconnues à ce jour ...

- La DDFIP ne serait pas favorable pour une sectorisation du partage de la TA
- Flou juridique quant à la date de vote de la hausse du taux de la TA par les communes
- Difficultés quant à la motivation des délibérations de hausse de taux de TA par les communes

# *Partage de la TA sur les ZAE*

# Présentation chiffrée – Taux de TA des communes

Commune	taux sur le territoire	taux majoré
ARCHAMPS	4%	15% dans le chef lieu
		15 % zone 1AUb
BEAUMONT	5%	20 % secteur délimité par la rue de la Bastille, la Grand Rue, la route de Viry et la RD 1201 (en zone UA)
BOSSEY		
CHENEX	5%	12 % secteurs Bataillard et Esplaces
CHEVRIER	5%	20 % secteurs centre village et chemin du vieux lavoir
COLLONGES	5%	
DINGY	5%	
FEIGERES	5%	
JONZIER	5%	15 % secteurs des OAP Bourg centre, Long Perrier, Pré de Novéry, Vigny 5 % à 10 % pour les OAP Sur les Mules

Commune	taux sur le territoire	taux majoré
		7 % secteurs la Forge, Neydens nord, Champ de Devant, zone UB1
NEYDENS	5%	20 % secteur des Envignes
PRESILLY	5%	
		20 % secteurs du Léman et de la douane de Perly
SAINT-JULIEN	5%	10 % zone des Marais 20 % secteurs Marais, Industrie, Ternier
SAVIGNY	3,5%	
VALLEIRY	5%	
VERS	5%	20 % zone 1AUm du PLU
		20 % secteur 4 du hameau de Veigy
VIRY	5%	17 % secteurs 1, 2 et 3 du hameau de Veigy 14 % secteur hameau d'Humilly d'amont (secteur 5)
VULBENS	5%	20 % sur le secteur la Fontaine Sud (AUc1) ? 20 % dans les 2 secteurs de la zone UC et UA du PLU

# Présentation chiffrée - TA perçue par les communes

Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ARCHAMPS (074016)	0	0	0	0	0	0	0	0
BEAUMONT (074031)	21 736	60 975	48 760	52 930	108 790	112 469	43 633	58 221
BOSSEY (074044)	0	4 988	0	31 764	57 127	52 339	47 862	20 545
CHENEX (074069)	5 535	23 740	18 475	22 570	1 850	40 560	47 204	24 921
CHEVRIER (074074)	6 003	32 968	28 414	92 495	50 575	19 514	10 349	7 291
COLLONGES-SOUS-SALEVE (074082)	45 857	161 156	42 395	110 992	181 417	223 105	210 983	316 181
DINGY-EN-VUACHE (074101)	13 937	17 593	20 358	44 458	37 846	73 662	41 492	25 840
FEIGERES (074124)	0	0	0	0	0	0	0	0
JONZIER-EPAGNY (074144)	29 480	52 666	14 403	14 510	1 569	57 729	15 527	126 408
NEYDENS (074201)	35 873	133 778	376 961	41 994	269 032	61 845	42 054	136 532
PRESILLY (074216)	10 822	38 639	30 721	10 373	20 918	18 965	67 714	61 645
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (074243)	47 287	1 013 800	414 451	407 279	2 306 462	558 661	148 456	1 117 825
SAVIGNY (074260)	18 383	18 228	36 374	35 472	24 776	62 963	23 482	15 167
VALLEIRY (074288)	44 622	357 193	337 914	98 007	110 905	82 432	140 901	202 897
VERS (074296)	20 839	42 616	48 735	22 407	32 792	52 051	25 591	26 295
VIRY (074309)	55 144	422 767	182 808	143 507	79 872	195 647	96 945	71 101
VULBENS (074314)	33 412	55 965	67 987	28 131	133 865	54 499	46 198	447 937
<b>TOTAL</b>	<b>388 928</b>	<b>2 437 074</b>	<b>1 668 757</b>	<b>1 156 891</b>	<b>3 417 796</b>	<b>1 666 441</b>	<b>1 008 390</b>	<b>2 658 806</b>

# Proposition d'arbitrage

## Participation au financement de la charge des équipements sur les ZAE

Proposition d'un partage du produit de la TA perçu sur les ZAE à hauteur de :

**80% reversé à la CCG**  
**20% conservé par les communes**

### Sur la zone d'Archparc

- Il est proposé le même partage 80% CCG / 20% Commune,
- Puis la CCG reverse la totalité de ces 80% au SMAG

### Sur les ZAE futures

- Il est proposé le même partage 80% CCG / 20% Commune,
- Quid de l'écoparc par exemple ?

# *Partage de la TA sur les autres équipements*

# Proposition d'arbitrage

## Participation au financement de la charge des autres équipements

Proposition de 2 hypothèses, selon le risque juridique encouru

- **Hypothèse 1** : transfert de 1% du taux de la TA des communes

- **Hypothèse 2** : partage du produit de la TA, 10% CCG et 90% commune sur l'ensemble du territoire de la commune

### Hypothèse 1

Proposition du **transfert de 1% du taux de la TA** des communes

- Possibilité pour les communes d'augmenter leur taux **avant le 30/11/2022** si elles le souhaitent (art L.331-14 du code de l'urbanisme)
- **Motivation de la délibération à détailler**, nécessité d'être précis (cf arrêt Conseil d'Etat du 09/11/2020)

### Hypothèse 2

Proposition du **partage du produit de la TA, 10% CCG et 90% commune sur l'ensemble du territoire de la commune**

- A partir du ratio  
« coût des équipements CCG/  
masse budgétaire des communes » ?  
  
Ratio 2020 = 11,7 % sur l'ensemble du territoire

# PROPOSITIONS

## Partage de la TA sur une sectorisation

- 1<sup>er</sup> secteur = ZAE
  - Partage proposé : 80% CCG / 20% Ville
  - Délibération concordante avant le **31/12/2022**
- 2<sup>ème</sup> secteur = le reste de la CCG
  - Partage proposé = 10% CCG / 90% Ville
  - Délibération concordante avant le **31/12/2023**
  - **Débat à poursuivre dans le cadre des leviers de financement du pacte financier et fiscal**

# Calendrier

- ❑ Instances de délibération de la TA de novembre à décembre
  - ✓ Délibération de la CCG le 07/11/2022 pour acter le partage de la TA uniquement sur les ZAE
  - ✓ Délibération concordante des communes avant le 31/12/2022
  
- ❑ Poursuite du débat sur les leviers de financement et arbitrages lors d'un Bureau spécifique le lundi 07/11/2022 de 12h30 à 14h
  - ✓ Présentation chiffrée des propositions portant sur la taxe sur le foncier bâti et le versement mobilité
  - ✓ Le cas échéant, poursuite du débat sur le partage de la TA sur les équipements autres que ceux sur les ZAE
  - ✓ Arbitrage des propositions des VP lors des rencontres en cours